

procédés sont adoptés : l'un consiste dans une *série de pressions* : à l'aide du doigt ou d'un corps mousse destinées à déprimer la muqueuse ; puis franchir la dernière barrière avec le trocart. Ce moyen ne réussit que rarement.

L'autre consiste dans l'emploi combiné de l'instrument tranchant et du décollement du tissu cellulaire.

Le chirurgien met une sonde dans la vessie, son index gauche dans le rectum afin de servir de guide au bistouri, puis il fait *graduellement* et avec prudence de *petites incisions* au centre de l'obstacle—il peut ainsi décoller avec son doigt et le manche du bistouri, les parois viscérale et rectale jusqu'à la tumeur. Il lui faut allier la prudence à l'habileté. Le canal une fois fait, élargi, il aperçoit la tumeur sanguine dans laquelle il plonge un trocart. Un liquide poisseux, couleur lie de vin s'en échappe—puis il fait avec précaution des injections détergeantes. Pour maintenir le canal et l'orifice artificiels béants on y introduit des sondes en gomme garnies de linge à leur extrémité supérieure ou encore des bourdonnets, des éponges, des vessies en caoutchouc introduites vides et remplies d'air ensuite.

Le tout est maintenu par un bandage en T. Tel est le moyen de rendre le vagin apte aux fonctions auxquelles il est destiné.

On suspend le pansement pendant l'époque menstruelle.

Si après ces opérations l'accouchement est possible sans déchirure, *dans un bon nombre de cas*, il ne faut cependant pas espérer que toutes les opérées sont propres au mariage et surtout à l'accouchement—au contraire, des accidents graves sont à redouter.

Plus l'étendue du rétrécissement est considérable, plus le tissu est dur et retractile, plus on devra craindre pour l'avenir de la malade, surtout au point de vue de l'accouchement.

S'il est des cas où l'on peut établir une issue aux règles et prévenir les suites mortelles de la rétention menstruelle, il faut mettre en garde la femme contre les dangers qu'engendreraient les tentatives d'union sexuelle. On ne saurait donc trop recommander aux médecins de s'assurer de la bonne conformation des organes génitaux d'une jeune fille qui n'aurait jamais eu ses règles et qui songerait à se marier. Un auteur va jusqu'à dire "que la femme à laquelle la nature a refusé un utérus ne doit pas se marier et devenir l'épouse d'un homme : que l'art chirurgical ne peut que la rendre propre à être sa maîtresse mais pas davantage."

Dans le cas où il n'est pas possible d'entreprendre une opération, il faut se contenter d'un traitement palliatif. Détourner